

M. MacDougall: A Dieu ne plaise!

M. Graydon: Le député pourra alors célébrer la fête de Victoria un lundi et il ne sera pas obligé de travailler. De toute façon, c'est là un des ennuis que présente la Chambre, mais je ne dis pas qu'il faudrait y apporter un changement. D'autre part, nous ne devons pas oublier que la Chambre ressemble plutôt à une cathédrale qu'à une salle de débats. Lorsqu'un député siégeant à une extrémité discute avec le député qui vient de l'interrompre, de l'autre extrémité de la Chambre, comment peut-on espérer qu'il y aura un débat vraiment utile entre ces deux membres? C'est impossible d'avoir un débat de ce genre, mais c'est possible aux Communes anglaises où aucun siège n'est attribué à un député en particulier. Aussi vous y voyez les membres du cabinet, les secrétaires et les sous-secrétaires et d'autres se presser les uns contre les autres. Je me rappelle avoir vu feu l'honorable Ellen Wilkinson,—qui était une femme de très petite taille et qui était membre du cabinet Attlee,—lorsqu'elle siégeait à la Chambre. Encadrée par deux forts ministres du cabinet, elle n'occupait, entre eux, qu'un espace de 4 ou 5 pouces. C'est l'économie des lieux qui naturellement fait de la Chambre des communes de Westminster la grande salle de débats qu'elle est.

Nous devons prendre les choses comme elles se présentent. On ne peut pas sans doute modifier l'aspect de notre Chambre ni la disposition de ses sièges et la meilleure chose à faire est peut-être d'avoir un système d'amplification du son, afin que nous puissions au moins entendre ce que tout le monde dit. Mais même avec ce système dans une Chambre comme la nôtre, je ne crois pas que nous réalisions cette ambiance de coude à coude dans les débats, qui est l'une des caractéristiques de Westminster.

J'aimerais maintenant parler de l'une des questions qu'on a soulevées. Compte tenu de l'ampleur des travaux de la Chambre et du Gouvernement, quelle est la meilleure façon de les effectuer conformément à notre règlement et à notre procédure? Je sais que c'est la vieille histoire de crédits et autres choses semblables. Je crois que nous devrions agir de l'une de deux façons à l'égard de certains crédits. Les prévisions budgétaires du secrétaire d'État au Affaires extérieures ont été déferés au comité permanent. Ceux qui siègent à ce comité,—je ne sais pas si d'autres députés sont de mon avis,—croient que c'est un excellent comité de la Chambre. Nous croyons qu'il s'est révélé utile dans le passé. Ses travaux n'auraient pas été aussi fructueux sans la direction avisée de son

[M. Graydon.]

distingué président, le député de Cochrane (M. Bradette). Quant à la question de savoir si les autres crédits devraient être renvoyés à des comités, je sais que les avis sont partagés là-dessus. M. Neill, qui représentait la circonscription de Comox-Alberni, en une circonstance où j'avais soulevé la question du renvoi des prévisions budgétaires à des comités, me disait: "Soyez prudent, jeune homme, car vous faites partie de l'opposition; ce n'est pas là une proposition à formuler du côté de l'opposition."

Il avait peut-être raison. Quoi qu'il en soit, il y a deux considérations à retenir lorsqu'il s'agit de décider s'il convient de soumettre les prévisions budgétaires à des comités. D'abord, il faut reconnaître que l'organisation des comités n'est plus à la mesure de nos besoins et que, pour une bonne part, elle n'est d'aucune utilité en ce qui regarde le hansom des débuts de session. Certains comités ne se réunissent jamais. Ils ne sont plus au point. Étant donné que le travail des comités porte sur les divers services de l'État, peut-être conviendrait-il d'instituer les comités permanents en tenant compte des questions qu'ils auront à étudier ou des diverses mesures législatives présentées par les ministres. A l'heure actuelle, il arrive souvent qu'on ne sache pas trop à quel comité il convient de déferer telle ou telle question, car l'organisation des comités ne répond plus aux besoins. On ne sait pas s'il y a lieu de déferer les questions à tel comité ou à tel autre. Je crois fermement que nous devrions tenter maintenant de modifier toute l'organisation de nos comités permanents. L'organisation actuelle, à mon avis, remonte au temps des voitures hippomobiles. Parce que c'était ainsi que les choses se faisaient au début du siècle, je ne vois pas pourquoi nous conserverions ces méthodes démodées.

Un gros travail s'impose à l'égard de la modification de la structure de nos comités. Lorsque ce travail aura été fait, on pourra avoir bon espoir de déferer les crédits d'un ministère particulier au comité voulu. Par exemple, si nous avions un comité permanent des travaux publics, les crédits du sympathique ministre des Travaux publics (M. Fournier) seraient, bien entendu, déferés à ce comité, pourvu que la Chambre y consentit. Il en serait de même à l'égard des autres prévisions budgétaires. Si nous adoptons une telle méthode, il me semble que nous pourrions abréger beaucoup les débats à l'égard de certaines questions. Quelconque lit le hansom constate le genre de questions qui sont posées aux ministres lorsque la Chambre est formée en comité plé-